

N° 83 - bimensuel - 31 mai 2001

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Ministère
de la Culture et
de la Communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

L'ACTUALITÉ DU CINÉMA :
UNE RÉFORME DE L'ART ET ESSAI, LA LOI SUR LES CARTES D'ABONNEMENT ET
... HITCHCOCK ET L'ART AU CENTRE POMPIDOU

Dossier
Le Fonds
National d'Art
Contemporain

*Eva Marie Saint et Cary Grant dans **La mort aux trousses** © MGM, CL : Paris, collection de la cinémathèque française.*

ISSN 1255 - 6270

Dossier :

Le fonds national d'art contemporain

page 5

Actualité

Catherine Tasca a installé le conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique

page 2

Le CNC annonce une réforme de l'art et essai

page 4

Portrait

Carte d'abonnement illimité

L'encadrement réglementaire

adopté

page 9

Regards Persans

Iran une révolution photographique

page 11

Hitchcock et l'art : coïncidences fatales

Le cinéma s'expose au Centre Pompidou

page 12

Télévision numérique terrestre

Assouplissement de la règle des 49%

page 13

Portrait

Geneviève Gallot

« L'école nationale du patrimoine doit être l'école de la pluralité et de l'ouverture. »

Directeur de la publication : Jacques Vistel

Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret

Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65, Héléna Dos Santos 01 40 15 82 13

Comité de rédaction : Anne-Sophie Bareau, Lionel Bertinet, Jacques Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-Coustou, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini, Audrey Ouaki

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication

3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



DROITS D'AUTEUR

CATHERINE TASCA A INSTALLÉ LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Catherine Tasca a installé le 11 mai 2001 le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique dont la présidence est confiée à Jean-Ludovic Silicani, conseiller d'Etat. Ce Conseil, créé par un arrêté du 10 juillet 2000, institué pour une période de six ans et placé auprès de la ministre, est chargé de la conseiller en matière de propriété littéraire et artistique.

Il aura pour mission, dans un premier temps de préparer les bases d'une adaptation du droit de la propriété intellectuelle au monde numérique. Il devra notamment émettre des avis concernant la création salariée, un guichet unique de gestion des droits, puis la transposition de la directive droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information.

Il devra aussi examiner les problèmes relatifs aux procédures de lutte contre la piraterie et les enjeux des systèmes de protection technique des oeuvres, les bénéficiaires de la rémunération pour copie privée, la situation des ayant droits. Catherine Tasca souhaite que les propositions du Conseil s'inscrivent dans le respect d'un double objectif : d'une part, le maintien des conditions juridiques d'une création de qualité, donc rémunérée ; d'autre part, le développement de la liberté d'accès aux oeuvres pour tous les publics.

Nous reproduisons les principaux extraits de l'intervention de Catherine Tasca lors de la séance inaugurale du conseil :

Le renouvellement de l'environnement technique - la numérisation et l'interconnexion des réseaux - place dans le débat public le droit de la propriété intellectuelle qui semblait réservé aux seuls professionnels et spécialistes. Il faut s'en réjouir : dans l'univers numérique, chacun devra respecter ce droit qui est la condition de la reconnaissance et de la rémunération des auteurs, des artistes et des producteurs d'oeuvres de l'esprit. (...)

Je crois en effet que la mutation numérique bouleverse bien moins le droit de la propriété intellectuelle que les intérêts économiques, industriels et financiers qui s'y attachent. Elle transforme directement les pro-

cessus de production, de communication, de distribution et de consommation de biens immatériels, notamment culturels. Dans tous les domaines de la création et de l'information, nous observons l'accélération de l'appropriation privée. C'est une réponse économique paradoxale aux effets de la numérisation et de l'interconnexion des réseaux. Elles sont, en effet, des procédés absolument ouverts et interopérables et qui favorisent de nouveaux entrants, de nouveaux publics et un plus large accès aux oeuvres. L'importance économique des droits de propriété intellectuelle n'est plus à démontrer quand on sait qu'au plan mondial le secteur de la communication et de la culture représente plus de deux fois les secteurs des télécommunications et de l'informatique réunis. Ces enjeux

industriels m'engagent, d'une part, à prêter une attention particulière aux acteurs indépendants et aux auteurs, mais aussi, à soutenir la création d'un espace public numérique dense et ouvert. (...)

Tel est le cœur des réalités et des enjeux économiques et culturels qui affectent le droit de la propriété littéraire et artistique. L'importance de ces enjeux doit nous conduire à préparer de manière concertée et ouverte l'évolution de ce droit. Ce sera la mission principale du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique : préparer l'adaptation du droit de la propriété intellectuelle à l'ère numérique. Je voudrais que s'y dégagent des propositions favorisant le renouvellement de la création et la circulation des oeuvres en direction de tous les publics.

Autres institutions en droit de la propriété littéraire et artistique

La commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits

Prévue par la loi du 1er août 2000, cette commission vient de voir le jour avec la parution du décret établissant ses compétences. Elle a pour mission d'assurer le contrôle des comptes des sociétés de perception et de répartition des droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs. Le mode de contrôle exercé est très proche de celui qu'exerce la Cour des comptes : il s'inspire des mêmes principes du respect du contradictoire et comporte des garanties de procédure nécessaires pour tenir compte du fait que ces sociétés gèrent des fonds privés. Cette commission est présidée par M. Jean-Pierre Guillard, Conseiller maître à la Cour des Comptes.

Le décret établissant la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits a, par ailleurs, prévu une extension des conditions d'exercice de la démocratie interne des sociétés de perception et de répartition des droits en garantissant un droit d'accès aux documents.

Les commissions de droit à rémunération

Le législateur a prévu limitativement des exceptions au droit d'autoriser, constitutif des droits patrimoniaux des titulaires : la rémunération équitable et la copie privée. Ces limitations des droits ouvrent légitimement un droit à rémunération fixé au sein de commissions indépendantes et spécialisées.

1 - La Commission de la rémunération équitable

L'exception aux droits des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes d'autoriser l'exploitation des phonogrammes du commerce

est réalisée dans l'intérêt de la communication au public de ceux-ci par les discothèques et lieux sonorisés et par les radio-diffuseurs. La rémunération assise sur les recettes d'exploitation, ou à défaut, évaluée forfaitairement est décidée par la commission par délibération exécutoire dans un délai d'un mois à compter de sa publication au Journal Officiel. Elle est répartie pour moitié entre artistes et interprètes et producteurs de phonogrammes.

2 - La Commission de la copie privée

La limitation des droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs, d'autoriser ou d'interdire la reproduction ou la représentation est établie dans l'intérêt des utilisateurs pour leur permettre la réalisation d'une copie à usage privé. Cette exception instituée par la loi aux droits de propriété intellectuelle implique une rémunération juste et préalable. La commission détermine pour les supports d'enregistrement concernés, quels qu'en soit la nature et le type, les taux et les modalités de versement de la rémunération pour copie privée due par les fabricants et les importateurs de supports d'enregistrement utilisables pour la copie privée. La décision de la Commission est exécutoire dans un délai de quinze jours à compter de sa publication au Journal Officiel.

A l'exception de 25% de la rémunération affectée à des actions d'intérêt général et culturel, la rémunération pour copie privée est répartie, aux termes de la loi, pour le sonore, entre les producteurs (25%) les auteurs (50%), et les artistes interprètes (25%) et pour l'audiovisuel, à parts égales entre les auteurs, les artistes et les producteurs.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2001 2002

Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique mènera ses travaux sur trois axes.

1 - Les adaptations de la propriété intellectuelle à l'ère numérique

» La création des auteurs salariés : concilier droits d'auteur et droit du travail.

- la création des salariés de droit privé
- la création des agents publics

» La mise en oeuvre des droits : un guichet unique pour la gestion des droits

- le développement d'un « guichet unique » des droits ;
- l'acquittement des droits pour les titulaires de droits inconnus ou introuvables

» Transposition de la directive relative à certains droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information

- les copies techniques
- la copie privée
- les autres dispositions

2 - Les adaptations diverses de la propriété intellectuelle

» Le champ de la rémunération pour la copie privée

- les oeuvres de l'écrit numérique et de l'image fixe ;
- les logiciels

» La mise en oeuvre de l'article L212-7 du Code de la propriété intellectuelle et son extension aux ayant-droits des artistes décédés.

» Contrefaçon et piraterie : état du droit et des procédures

- contribution aux travaux du Comité National Anti-contrefaçon
- Livre vert et future proposition de directives de la Commission Européenne ;
- Les procédures anti-contrefaçon.

3 - Veille et prospective du droit de la propriété intellectuelle

» Les mesures techniques et juridiques de protection

» Evolutions industrielles et droit de la propriété intellectuelle.

COMPOSITION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Présidé par Jean-Ludovic Silicani, il comprend des représentants des ministères de la Culture et de la Communication, de la Justice, de l'Éducation nationale et de la recherche, de l'Économie et des Finances et de l'Industrie ainsi que des Affaires étrangères. L'ensemble des professionnels concernés par les questions que pose l'application du droit de la propriété littéraire et artistique sont aussi représentés pour 3 ans³. Par ailleurs, Catherine Tasca a nommé huit personnalités qualifiées :
Léonardo Chariglione / Jean-Marie

Borzeix / Pierre Sirinelli / André Lucas / Anne-Marie Frisonroche / Jean Martin / Josée-Anne Benazeraf.

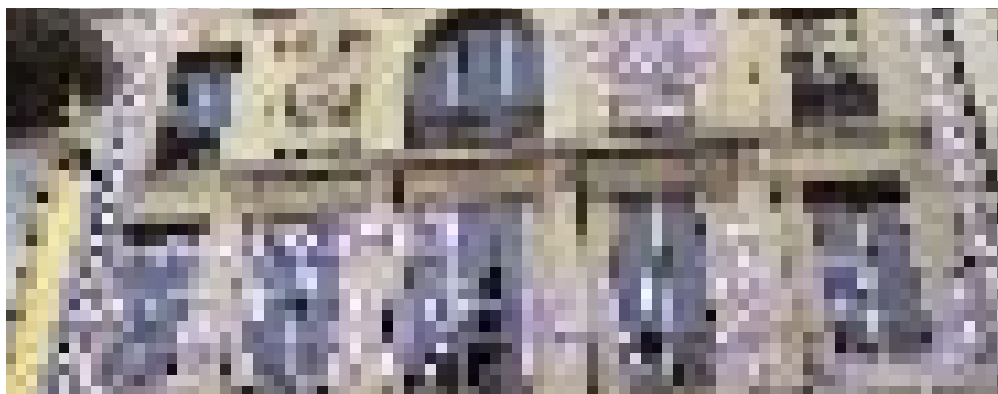
UN SITE INTERNET

Le ministère de la culture et de la communication propose une refonte de l'ensemble des informations disponibles sur le droit d'auteur et les différents organismes qui en ont la charge. Ces nouvelles pages seront mises en ligne à la fin du mois de mai 2001 ;
www.droitsdauteur.culture.gouv.fr

Fort de 877 écrans classés en 2000, ce secteur de la distribution cinématographique contribue non seulement à la diversité de l'offre de films proposés au public mais joue un rôle fondamental d'animation autant sociale que culturelle. Le dispositif actuel de classement des salles art et essai, qui a près de dix ans, est en partie fondé sur des critères démographiques qui ont évolué. Objectif d'une réforme qui entrera en vigueur dès 2002.

Catherine Tasca a annoncé, en septembre dernier, lors du congrès annuel de la FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français), la future mise en place d'une réforme du secteur art et essai. Cette réforme, qui s'est construite en coordination avec les différents organismes professionnels, AFCAE (Association française des cinémas d'art et essai), FNCF, SCARE (Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai) et GNCR (Groupement National des Cinémas de Recherche), vient d'être présentée lors de l'assemblée générale de l'AFCAE, qui s'est tenue à Cannes le 8 mai dernier, juste avant l'ouverture du Festival International du Film,

LE CNC ANNONCE UNE RÉFORME DE L'ART ET ESSAI



Les variétés à Marseille © Philippe Gras (source ADRC)

par David Kessler, Directeur général du CNC. En voici les grandes lignes.

En classant des salles et non des écrans, ce dispositif présente de préjudiciables effets pervers. En outre, les politiques d'animation des cinémas ne semblaient pas suffisamment prises en compte. Enfin, s'ajoutait au classement art et essai, une procédure de prime d'encouragement à l'animation (PEA). Destinée à soutenir les établissements ne possédant pas de salles classées mais menant, dans les villes de moins de 70 000 habitants, une véritable politique d'animation, cette prime a montré depuis lors ses limites.

Les procédures PEA et art et essai regroupées

Face au caractère de saupoudrage que revêtait la PEA (Prime d'Encouragement à l'Animation), les deux procédures - art et essai et PEA - sont désormais regroupées.

Prise en compte de la taille de l'agglomération et non plus de la commune d'implantation

Ce n'est plus la taille de la commune d'implantation du

cinéma qui est prise en compte mais la taille de l'unité urbaine ou agglomération. Ainsi une salle implantée dans une commune de 5000 habitants en périphérie de Paris ou de Lyon ne sera plus traitée de la même manière qu'un établissement situé dans une commune de 5000 habitants en zone rurale.

Un classement par établissement et non plus par écran

En outre, le classement se fera dorénavant par établissement et non par écran afin de mieux identifier les établissements art et essai dans les villes importantes, de permettre aux exploitants, dans les autres sites, une plus grande souplesse de programmation et de prendre en compte tous les films art et essai projetés dans un établissement. En effet, jusqu'à présent, dans le cas où la plus petite salle d'un multiplexe était classée art et essai, l'exploitant risquait de perdre ce classement en passant des films art et essai dans une salle plus grande, et de perdre du public en réservant ces films à la petite salle classée. En outre, un établissement de quatre salles réalisant,

par exemple, 35% de séances art et essai sur un écran et aucune dans les autres salles, bénéficiait du classement art et essai. Au contraire, un exploitant, davantage attentif au choix des films et à son public, réalisant 25% de séances art et essai dans ses quatre salles, ne bénéficiait d'aucun soutien.

Encourager les politiques d'animation, tenir compte des particularités de chaque cinéma

Un coefficient pondérateur sera appliqué afin notamment de prendre davantage en considération les particularités des salles (environnement sociologique, proximité d'un multiplexe...). De plus, entrera également en ligne de compte le travail d'animation (soirées thématiques, festivals, avant-premières) et de proximité (séances scolaires, opérations conjointes avec des institutions culturelles locales) réalisé par l'exploitant. Enfin, les qualités de l'accueil, de la salle et de l'information du public seront aussi examinées, sans oublier, la période d'ouverture de l'établissement et la programmation de courts métrages.

Dossier : LE FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN

bimensuel - 14 mai 2001 - n° 83



Meuble de Sottsass, Fnac photo © Memphis, Milan

LA PLUS GRANDE COLLECTION D'ART CONTEMPORAIN EN FRANCE

Le Fonds national d'art contemporain est l'héritier de l'une des plus importantes collections de l'État : créée sous la troisième république puis renouvelé par un arrêté du 25 mai 1976, cette institution a pour mission de conserver et de diffuser des œuvres d'art acquises par l'État depuis maintenant deux siècles. Chaque année plus de 2600 œuvres sont ainsi acquises auprès d'artistes vivants, témoignant du rapport étroit qu'entretient l'État avec l'art contemporain. Situées sous le parvis de la Défense, les réserves du Fnac ne sont pas accessibles au public mais elles abritent un fonds important d'œuvres du XIXe et du XXe siècle montré au travers d'expositions en France ou à l'étranger. Voyage au cœur de l'une des institutions essentielles du ministère de la Culture.

LE FNAC : DEUX SIÈCLES D'ACQUISITIONS

Le Fond national d'art contemporain est l'héritier de l'une des plus importantes collections de l'État, constituée par les achats et commandes effectués par le service de la création artistique, à des artistes vivants depuis près de deux siècles. Dans sa forme la plus récente, c'est un arrêté du 25 mai 1976 qui a précisé ses missions : acquérir des œuvres d'art auprès d'artistes contemporains, pour le compte de l'État.

L'INSTALLATION À LA DÉFENSE

En 1981, le Fnac passe sous la tutelle de la Délégation aux arts plastiques, nouvellement créée, et devient une composante du Département des achats et commandes, tout en étant rattaché budgétairement au Centre national des arts plastiques en

1982. Des moyens budgétaires accrus, pour les achats mais aussi pour les équipements du Fonds et son fonctionnement, lui permettent de poursuivre ses missions d'enrichissement, de diffusion et de conservation, tout en modernisant ses moyens de gestion, notamment par l'informatisation de la gestion des œuvres avec *Videomuseum*.

En 1991 le Fnac s'installe sous l'esplanade de la Défense, dans un bâtiment de 4 500 m² conçu à son intention, doté des meilleures conditions de conservation, et facilement accessible à ses multiples partenaires.

Oeuvre de Aitken, Fnac



Oeuvre de Tiravanija, Fnac, photo © P. de Gobert

ACQUERIR, DIFFUSER, CONSERVER

ACQUERIR : comment ça fonctionne ?

La première mission du Fnac est de constituer un patrimoine vivant. Les acquisitions du fonds diffèrent d'une collection muséale alliant cohérence historique ou thématique mais sont constituées d'un ensemble d'œuvres diversifié, qui témoigne de l'esprit du temps. Le Fnac joue ainsi un rôle spécifique de prospection sur le marché de l'art et de soutien aux créateurs et aux galeries.

Trois directions orientent principalement la politique d'acquisition : découvrir de jeunes artistes, acheter des œuvres marquantes d'artistes travaillant et ayant atteint leur maturité ; être représentatif des courants de l'art international.

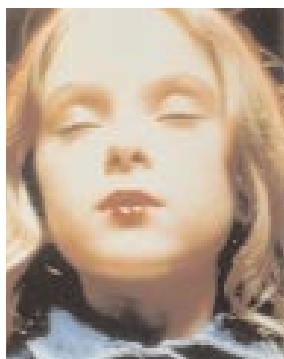
Les commissions sont également attentives à ne pas acquérir de doublons par rapport aux autres collections publiques. Elles se réunissent plusieurs fois par an : trois fois pour les arts plastiques, deux fois pour les arts décoratifs et pour la photographie.

Les œuvres examinées sont présentées, soit par les artistes directement ou par l'intermédiaire de leurs galeries, soit à la demande des membres de la commission ou des inspecteurs de la création artistique. Le Fnac est la seule institution où tout artiste peut librement présenter ses œuvres en vue d'un achat à l'inverse des Fonds régionaux d'art contemporain et des musées.

En arts plastiques, les propositions individuelles sont examinées une fois par an, lors de la session "ouverte". Les autres sessions "fermées" sont consacrées aux œuvres présentées par les rapporteurs : membres des commissions ou inspecteurs de la création artistique.

BUDGET D'ACQUISITION DU FNAC

Au sein du Fnac, le bureau des achats organise la préparation et le déroulement des sessions des commissions et la mise en œuvre de l'ensemble de la procédure administrative des acquisitions. Chaque année, plus de 2500 œuvres de 600 artistes sont accueillies au Fnac, pour être vues et analysées par les membres des commissions. Un budget annuel de l'ordre de 20 millions de francs depuis plusieurs années permet de mener une politique soutenue d'achats importants et d'attention à la jeune création.



Oeuvre de Lansweerde, Fnac, photo © Galerie Almine Rech, Paris.



Oeuvre de Hains, Fnac



Oeuvre de Parr, Fnac

Diffuser : dans quelles conditions ?

Bien que ne disposant pas d'espace d'exposition propre, le Fnac est néanmoins présent dans la plupart des musées et des centres d'art, soit par des prêts pour des expositions temporaires, soit par des dépôts dans les collections permanentes:

1 - Chaque année, entre 1500 et 2000 oeuvres sont **prêtées** pour des manifestations temporaires (rétrospectives monographiques d'artistes contemporains ou expositions thématiques) dans plus de 300 lieux - dont un tiers à l'étranger. Tous les secteurs de la collection sont concernés par les prêts et les mouvements sont réguliers et nombreux que ce soit la photographie, les arts décoratifs-design ou les arts plastiques.

2 - Une moyenne de trois cents oeuvres est envoyée chaque année vers les musées, principalement des collectivités territoriales, pour un **dépôt** de 2 ans ou de 5 ans, qui peut être renouvelé. Le Fnac participe ainsi activement au développement des collections des musées d'art moderne et d'art contemporain ou des musées qui souhaitent s'ouvrir à l'art contemporain. Partenaires habituels du Fnac, de nombreux musées en région bénéficient de dépôts qui leur permettent de construire ou de compléter des ensembles cohérents. L'achat d'une pièce spécifique demandée par un musée entre également dans son champ d'intervention: le représentant de la Direction des musées de France rapporte la demande devant la commission d'achat et soutient l'intérêt de l'acquisition.

3 - Entre 300 et 400 oeuvres par an **sont en dépôt dans les administrations** inscrivant ainsi les formes de l'art contemporain dans l'environnement quotidien des élus, des responsables administratifs et des usagers du service public. Ces dépositaires peuvent aussi tenir un rôle de vitrine de la culture française, en particulier lorsqu'il s'agit de postes diplomatiques à l'étranger. L'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil constitutionnel, le Conseil économique et social, plusieurs ambassades ont récemment bénéficié d'un renouvellement de dépôts d'oeuvres. Une réponse favorable a été donnée aux demandes d'institutions (le conseil supérieur de la magistrature, le comité national d'éthique, le conseil supérieur de l'audiovisuel...) qui, jusqu'alors, n'avaient pas bénéficié de tels dépôts.

CONSERVER ET RESTAURER : comment éviter les risques ?

Deux facteurs orientent les réflexions et les actions de conservation préventive et de restauration du Fnac :

» les questions nouvelles soulevées par certaines oeuvres contemporaines: évolution des matériaux, conservation des différents supports vidéos, installations, etc.

» la multiplicité et la diversité des lieux de dépôts: l'augmentation des transports et manutentions liés aux prêts pour expositions et les problèmes d'environnement climatique dans les administrations sont parfois sources de danger pour les oeuvres.

La mission de diffusion de la collection est un objectif prioritaire et des mesures nouvelles sont en permanence étudiées et mises en oeuvre pour limiter les risques encourus : les moyens financiers permettant de fabriquer des conditionnements adaptés pour les mouvements des oeuvres et d'engager la restauration des oeuvres endommagées ont augmenté. Les dépositaires sont également sollicités pour prendre en charge les restaurations : cette obligation a été réaffirmée par la circulaire du Premier Ministre du 24 juin 1996.

Dans les réserves du bâtiment de la Défense, près de 15 000 oeuvres sont entreposées dans un environnement climatique stable. Un atelier de restauration et un atelier d'encadrement permettent de réaliser les interventions sur place.

Toutes les phases de gestion d'une oeuvre: description précise au moment de l'acquisition, prêts et dépôts, constats d'état à chaque mouvement, interventions et restaurations, sont enregistrées dans *Videomuseum*, ce qui permet de globaliser toutes les informations sur la vie d'une oeuvre.

La photothèque contient aujourd'hui plus de 50 000 documents représentant 22 500 oeuvres, et près de 15 000 oeuvres seront bientôt représentées par documents numérisés et accessibles par consultation, grâce au logiciel Navig'art de *Videomuseum*.

LES DIFFÉRENTES COLLECTIONS DU FNAC

LES ARTS PLASTIQUES

Depuis 1995, la Dap et la Dmf ont mené conjointement de nombreuses missions auprès de quelque 120 musées classés et contrôlés, afin de développer avec eux une politique concertée. Plusieurs musées ont pu bénéficier de dépôts importants: le Carré d'Art de Nîmes ; le Capc de Bordeaux ; les musées d'art contemporain de Grenoble, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Strasbourg et Toulouse; le musée départemental de Rochechouart avec un ensemble important de vidéos et vidéo installations; les musées des Beaux-Arts de Dôle, Nantes, Tourcoing ou Valence. De nouveaux partenariats avec le Fnac se sont développés, ces dernières années, avec des musées qui ont souhaité enrichir leur section contemporaine, comme le musée d'Art et d'Industrie de Roubaix ou le Château-musée d'Annecy.

Au cours des années 90, le Fnac a montré sa collection « arts plastiques » à travers plusieurs expositions coproduites par la Dap, qui ont permis soit de découvrir certains chefs-d'œuvre du fonds, soit de refléter la création de la génération d'artistes émergents, aussi bien à Paris qu'en région.

L'exposition thématique (*Que saurions nous construire d'autre ?*) actuellement présentée à la villa Noailles, à Hyères explore les rapports que les artistes développent entre architecture et fiction.

LA PHOTOGRAPHIE

Conservé jusqu'alors dans des conditions délicates, le corpus photographique du Fnac a fait l'objet d'une attribution, en 1987, au Musée National d'Art Moderne, sur décision de Monsieur Dominique Bozo, alors délégué aux arts plastiques. Seules les œuvres photographiques des plasticiens sont demeurées au Fnac.

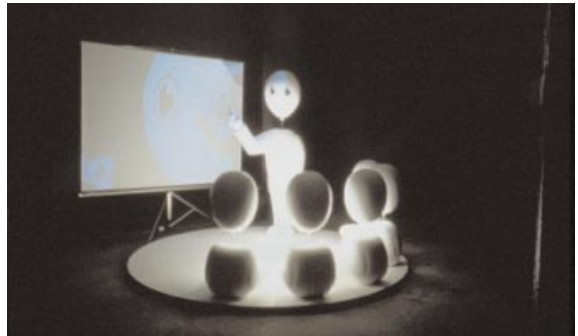
» Les objectifs alors définis ont été de protéger les œuvres, d'aménager des espaces de conservation adéquats dans les nouvelles réserves et de réfléchir à la politique d'acquisition alors que les artistes s'emparaient plus volontiers du médium photographique.

» Depuis, la commission d'achat d'œuvres photographiques a vu ses moyens s'accroître, la politique de commandes s'est développée, notamment avec des commandes thématiques ou pour des grandes manifestations consacrées à l'image : le « Printemps de Cahors », les « Rencontres Internationales Photographiques d'Arles », « Visa pour l'image » à Perpignan..., et les dons se sont multipliés.

LE DESIGN

En 1981 a été créée une section « arts décoratifs, création industrielle et métiers d'art » autonome, dotée de sa propre commission d'acquisition et de son propre budget.

» Depuis cette date, le fonds « arts décoratifs, création industrielle et métiers d'art » du Fnac s'est enrichi de près de 3 000 pièces, plaçant ainsi cette section aux premiers rangs des collections contemporaines en Europe. Le fonds est pour l'essentiel composé d'objets destinés à l'habitat domestique : mobilier, luminaire, arts de la table,



Oeuvre de Séchas, Fnac

tapis. Il intègre également - mais plus rarement - les arts ménagers ou la hi-fi, ainsi que la mode et le textile. Au sein du fonds coexiste une grande diversité d'objets selon le mode de production, manuel ou mécanique, artisanal ou industriel, pièce unique ou pièce de série. La commission, nommée pour trois ans en 1998, s'est donné pour objectif d'élargir le champ de ses propositions, en particulier dans les domaines de la mode et du graphisme ainsi que dans celui de la création industrielle : lunetterie, cycle, jouet, textile, arts ménagers, bagage...

LA VIDÉO

Achetée systématiquement dès 1972 et tout au long des années 1980, c'est néanmoins dans les années 90 que la vidéo - dont la présence au sein de la création contemporaine est allée s'amplifiant - est entrée massivement dans les collections du Fnac. Forte de près de 200 œuvres (60 installations, 130 vidéo-projections et monobandes), la collection vidéo du Fnac constitue un fonds riche et diversifié au sein duquel des œuvres de très jeunes artistes dialoguent avec des installations d'artistes plus confirmés. L'ensemble s'est constitué autour de plusieurs thématiques esthétiques telles que: « Les micro-fictions du moi », « Rhétoriques des images » ou « Cinémas/cinéma ». Les œuvres sont déposées dans des musées pour compléter des ensembles (Musée départemental de Rochechouart) ou prêtées pour des manifestations temporaires.

LE COMITÉ DES PRÊTS ET DÉPÔTS A qui prête-t-on ? Auprès de qui dépose-t-on ?

Toutes les demandes de prêts ou dépôts sont soumises à un comité, qui se réunit chaque mois sauf en août. Pour chaque dossier, le Comité, avant d'émettre un avis, examine le projet scientifique de l'exposition ou les conditions de mise en valeur des œuvres déposées, apprécie les garanties de sécurité et de conservation prévues pour le transport et le lieu de présentation. Le cadre réglementaire des prêts et dépôts des œuvres et objets d'art inscrits sur l'inventaire du Fnac sera pro-

chainement fixé par un décret actuellement en cours de signature.

Au sein du Fnac, le bureau des mouvements et de la régie instruit tous les dossiers, assure le secrétariat du comité de prêts et dépôts et organise au plan administratif et logistique les mouvements d'œuvres. Il est l'interlocuteur privilégié des emprunteurs et dépositaires pour lesquels 4000 déplacements d'œuvres sont organisés chaque année. Afin de satisfaire toutes ces demandes, trois mois minimum sont nécessaires entre la demande et la mise à disposition des œuvres.



Gaumont Amneville © D.R.

CINÉMA

CARTES D'ABONNEMENT : L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE ADOPTÉ

Le projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques, qui encadre notamment les cartes d'abonnement illimité au cinéma, vient d'être adopté par le Parlement et promulgué le ** (Journal officiel du ** mai).

Plusieurs principes protecteurs des ayants droit comme des exploitants indépendants avaient été posés lors de la discussion parlementaire sur les cartes d'abonnement :

» agrément préalable des cartes d'abonnement par le CNC après avis d'une commission
» obligation pour l'exploitant de s'engager durablement vis-à-vis du distributeur pour garantir la transparence auprès des ayants droit, leurs recettes étant calculées sur la base d'un prix de référence, quel que soit le nombre d'entrées,

» ouverture aux autres exploitants de la même zone de chalandise des cartes diffusées par les grands circuits, dans des conditions de non-

exclusivité et équitables, en leur offrant une garantie financière sur la base du prix de référence précité (voir Lettre d'information n°78 - 28 février 2001).

Deux nouvelles dispositions en discussion au Parlement

Cependant, Catherine Tasca a souligné qu'il a paru « *important au Gouvernement que les exploitants de taille moyenne - soit aujourd'hui une quinzaine d'entreprises à Paris et en région - parce qu'elles sont porteuses de diversité et qu'elles constituent un contrepois économique aux grands circuits n'aient pas les mêmes charges que ceux-ci, lesquels, en prenant l'initiative de ces cartes d'abonnement, ont rompu l'équilibre qui prévalait.* » Deux nouveaux points susceptibles d'améliorer ce dispositif ont donc été introduits dans le cadre du projet de loi portant diverses mesures sociales, culturelles et éducatives, actuellement en discussion au Parlement. Ce

texte, défendu par Catherine Tasca, a été adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, jeudi 10 mai dernier.

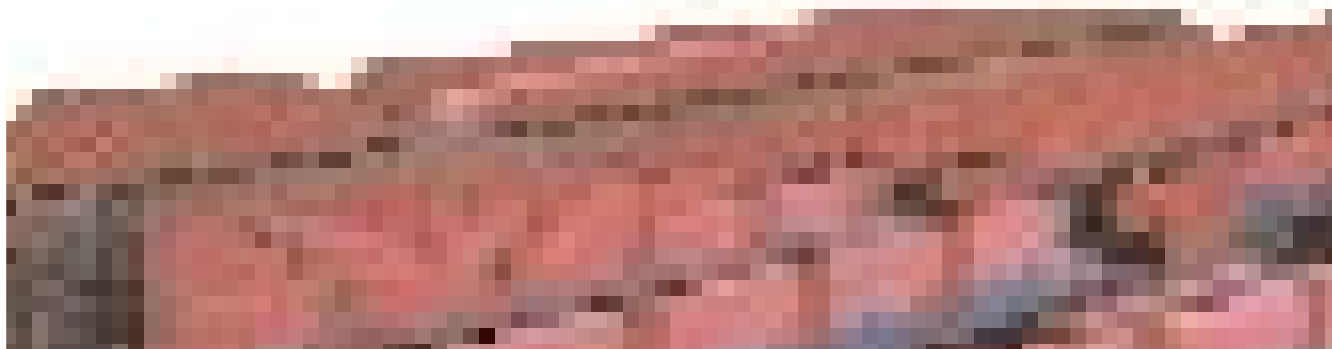
Engagement sur le taux de location

Outre l'engagement souscrit sur le prix de référence, l'exploitant devra également s'engager sur le taux de location, lequel consacre le partage du prix de la place de cinéma entre la salle et les ayants droit.

Un nouveau régime pour les exploitants de taille moyenne

L'autre disposition complète le mécanisme de garantie de prix adopté par l'Assemblée dans le cadre de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (loi NRE). Désormais, les exploitants de taille moyenne (Détenant une part de marché inférieure à 25 % dans une zone de chalandise donnée ou se situant entre 0,5 % et 3 % au niveau

national) sont exonérés de l'obligation de garantie auprès des petits exploitants.



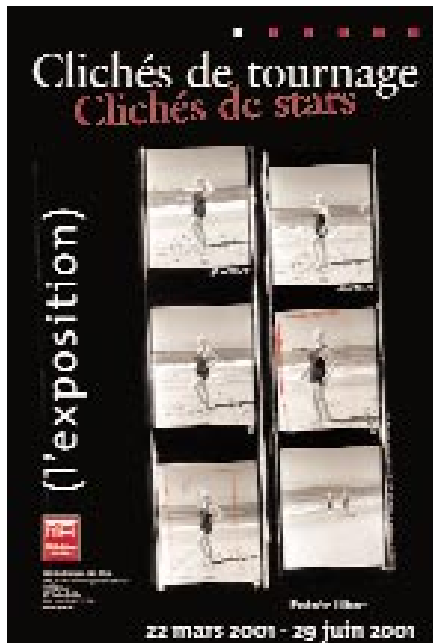
CINÉMA

CLICHÉS DE TOURNAGE
CLICHÉS DE STARS

Jusqu'au 29 juin 2001

La BIFI (Bibliothèque du film) dévoile jusqu'au 29 juin prochain, une soixantaine de planches-contact de photographies de films français ou américains des années 1950 et 1960. Ainsi la mise en parallèle de la photographie sélectionnée pour la promotion ou l'exploitation du film et de la planche-contact correspondante permet de mieux comprendre le pourquoi d'une telle sélection (cadres, mouvements, expressions des personnages...). Par ailleurs, les planches-contact se révèlent également de formidables carnets de tournage dévoilant l'attente des comédiens, leur tension, ou les montrent détendus entre deux prises. L'exposition s'attarde également sur les portraits d'actrices, les planches-contact divulguant alors tous les clichés pris et rejetés d'une séance photo. Clichés de tournage - clichés de stars nous montre la grande diversité des photographies qui peuvent être réalisées sur un plateau de cinéma : restitution d'une scène du film, ambiance de tournage ou plaisir du photographe. Ajoutons qu'elle donne aussi l'occasion à la BIFI de montrer une sélection de ses fonds photographiques et de présenter le travail de deux grands photographes : Georges Pierre et Raymond Cauchetier.

BIFI (Bibliothèque du Film) -
100 rue du Faubourg Saint-
Antoine - 75012 Paris
Entrée libre du lundi au ven-
dredi, de 10h à 19h, sauf
jours fériés



PATRIMOINE

MICHEL DUFFOUR SOUTIEN LES
« RUBANS DU PATRIMOINE »

A l'occasion de la remise des prix du septième concours « les Rubans du patrimoine » à la Fédération française du bâtiment, le 17 mai, le secrétaire d'Etat, Michel Duffour, a souligné l'apport d'une telle opération de mécénat à l'avancée de la décentralisation en matière de patrimoine et d'aménagement du territoire. « L'objectif du concours », a précisé le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, « est de promouvoir les actions de rénovation, telles qu'elles sont conduites par les communes maîtres d'ouvrage, sur des immeubles classés ou non et constituant des éléments de patrimoine historique ou contemporain. » Autrement dit sont sélectionnées les opérations de rénovation qui restent, suivant l'expression de Michel Duffour, « dans la vie ». « Non pas dans une approche de stricte conservation mais bel et bien inscrite dans un choix d'aménagement ouvert. » Par ailleurs, il a soulevé la question des formations dans le domaine de la restauration : « Je crois que c'est aussi la voie pour apporter les compétences souhaitables aux formations supérieures mises en place par l'Etat - l'ensemble formé par l'Ecole Nationale du Patrimoine et l'Institut Français de Restauration des Oeuvres d'Art - pour que s'organisent dans les territoires la convergence et la collaboration des compétences. »

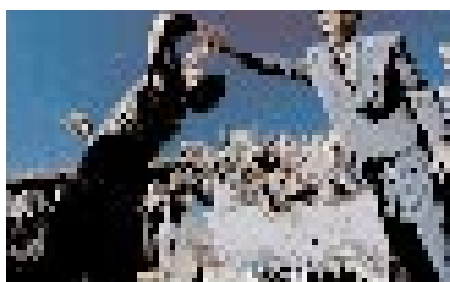
La Fondation du patrimoine, l'association des maires de France, Dexia/crédit local de France, la Fédération française du Bâtiment, le Figaro Magazine, et la chaîne de télévision Régions ont récompensé dix communes qui ont préservé leur patrimoine bâti, qu'il soit ou non protégé au titre des monuments historiques.

LES COMMUNES RÉCOM-
PENSÉES :

- » Dizy-le-Gros (Aisne), 765 habitants : restauration des façades en pierre du centre bourg,
- » Lyas (Ardèche), 526 habitants : restauration de l'usine à soie de la Neuve,
- » Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) : restauration du théâtre du Jeu de Paume,
- » Le Bodéo (Côtesd'Armor), 193 habitants : restauration de la voûte de l'église,
- » La Guéroule (Eure) : réhabilitation de la friche industrielle de la Poulrière,
- » Château-Gontier (Mayenne), 11 805 habitants : réhabilitation du couvent des Ursulines,
- Lorient (Morbihan) : installation dans l'ancienne usine de peinture L'appartient de l'Ecole supérieure d'art,
- » Mazères-de-Neste (Hautes-Pyrénées), 65 habitants : restauration de l'ensemble constitué par le calvaire, la fontaine, le lavoir, l'abreuvoir,
- » Montivilliers (Seine-Maritime), 16 805 habitants : restauration de l'abbaye bénédictine,
- » Mont-lès-Neufchâteau (Vosges), 275 habitants : réhabilitation du Fort de Bourlemont
- » Gagny (Seine-Saint-Denis) : restauration de la maison normande construite par le journaliste René Baschet en 1887.

SAISON

REGARDS PERSANS - IRAN, UNE RÉVOLUTION PHOTOGRAPHIQUE



Regards Persans, «Noces dans le nord de l'Iran» © Amir Ali Javadian

Rarement un peuple a aussi bien compris l'écriture de l'image, sa symbolique et ses multiples utilisations. L'Europe a été sensibilisée à l'Iran moderne et à l'évolution de sa société par le biais du cinéma (notamment grâce à Abbas Kiarostami) qui, depuis dix ans, nous informe avec talent sur ce pays. La photographie iranienne, moins connue mais tout aussi prolixe et riche, jouit en Iran d'une grande popularité. Cette explosion d'images, tout en témoignant d'un besoin d'expression et de définition identitaire, affirme mieux que tout discours la volonté d'ouverture et de communication des Iraniens. Cette exposition se veut un hommage au courage, à la patience et au talent d'artistes qui ont tout donné à leur objectif. Plus thématique que chronologique, l'exposition reprend trois grandes sections : le photojournalisme, la photo documentaire et la photo plasticienne. Elle veut tenter de mettre en lumière l'œuvre de véritables auteurs vivant aujourd'hui en Iran ou appartenant à la diaspora.

Portraits d'Iran - Panorama du court métrage iranien (les 15, 16 et 17 juin 2001 au Forum des images)

Il est aujourd'hui évident que le cinéma iranien représente le principal vecteur de l'effervescence culturelle que connaît actuellement le pays. Ce panorama du court métrage présentera 22 films de jeunes réalisateurs dont ce sont les premières œuvres. Lieu d'expression de toute une jeunesse, le court métrage en Iran est porteur de toute la spontanéité d'une population. Des « portraits d'Iran » seront présentés, articulés autour de cinq thèmes : portraits d'enfants, portraits de femmes, portraits d'anciens, rites et traditions, l'après-guerre. La plupart des films seront présentés par leurs réalisateurs.

Musique au féminin (les 15 et 16 juin 2001 au Forum des images) / Musique au jardin (les 8, 9 et 15 juin 2001 à l'Orangerie de Bagatelle)

Concerts du groupe Rozaneh constitué uniquement de femmes et s'inscrivant dans la tradition soufie, et de Mohsen Keramati accompagné par Dariush Tala'i (musique traditionnelle).

Renseignements : Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, 01 42 76 65 66

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

GAO, UNE ÉQUIPE D'ARCHITECTES ESPAGNOLS, CHOISIE POUR CONCEVOIR LES GALERIES CONTEMPORAINES DU MUSÉE DE L'ARCHITECTURE

La Cité de l'architecture et du patrimoine au Palais de Chaillot, dont la conception a été confiée à Jean-Louis Cohen, devrait ouvrir ses portes au public en 2003.

Alors que la scénographie des galeries médiévale et classique, fondée sur les collections du musée des monuments français, a été confiée à Jean-François Bodin, maître d'œuvre général de l'opération, au terme d'une étude de définition lancée à l'automne 2000, l'équipe retenue pour la maîtrise d'œuvre de la galerie moderne et contemporaine est « GAO ideas i projectes srl. » : Cette équipe établie à Barcelone, et animée par Fernando Marzà, architecte, Josep Subiros, historien et philosophe et Eulalia Bosch, pédagogue, est spécialiste des scénographies d'expositions. Elle a notamment conçu et réalisé l'aménagement de l'espace Gaudi, musée d'architecture implanté sous les combles de la Casa Milà, et de nombreuses manifestations pour le Centre de culture contemporaine de Barcelone. La nouvelle galerie s'étendra sur 2000 mètres carrés au deuxième étage du palais de Chaillot et déploiera les collections de dessins de l'Institut français d'architecture et des ensembles contemporains de maquettes et de dispositifs audiovisuels.

Les deux autres équipes ayant participé à la consultation étaient celle de François Seigneur et Sylvie de la Dure, établie en Arles et à Paris et celle d'Elizabeth Diller, Riccardo Scofidio et Francis Nordemann, établie à New York et Paris.

Contacts presse :

Institut Français d'Architecture : Agostina Pinon
Tel : 01 46 33 90 36

Direction de l'Architecture et du Patrimoine : Christine de Rouville
Tel : 01 40 15 35 65



© D.R.

HITCHCOCK ET L'ART : COÏNCIDENCES FATALES

le cinéma au centre Pompidou



James Stewart, *Vertigo*, Londres, The Cinema Museum c 1958, Universal City Studio, Inc.



Tipi Hedren, *The birds* © 1963, Alfred Hitchcock Productions Inc. Tous droits réservés : Universal Studios Licensing inc.



Anthony Perkins dans *Psycho* © Universal Studios, CL : Paris, collection de la cinémathèque française.

Si la notoriété de l'œuvre d'Hitchcock repose largement sur sa réputation de « maître du suspense », plus rares sont ceux qui, à l'instar des jeunes critiques des *Cahiers du Cinéma* des années 50, ont érigé Sir Alfred au rang d'auteur et de véritable artiste.

L'exposition « *Hitchcock et l'art : coïncidences fatales* », que le Centre Pompidou présente du 6 juin au 24 septembre 2001, place, pour la première fois, les réalisations d'un cinéaste et plus d'un siècle de création artistique au même niveau. A travers près de 200 œuvres d'art du XIXe siècle à nos jours, quelque 300 photos de tournages, affiches, story-boards, costumes ainsi qu'une quarantaine d'extraits de films, le visiteur se voit proposer une lecture renouvelée du cinéma et des autres arts visuels. L'exposition permet ainsi de prendre la mesure des passerelles esthétiques qu'Hitchcock construisit entre le XIXe et le XXe siècle.

Une exposition conjuguant trois points de vue

Afin de mettre en lumière "l'esthétique de l'angoisse, si habilement élaborée et entretenue" de l'œuvre d'Hitchcock, l'exposition conjuguera trois points de vue :

» le premier, savant et documentaire, contribuera à une connaissance de l'œuvre filmé,
» le second, plus spectaculaire et onirique, plongera le visiteur dans l'univers hitchcockien à travers une scénographie empruntée aux décors de films

tels que *Spellbound* ou *Psycho* qui mêle des objets fétiches ou obsessionnels, de la tête momifiée de Mme Bates au bijou de Carlotta Valdès dans *Vertigo*, à des projections d'extraits de films sur grand écran ;

» enfin, le troisième point de vue, plus interprétatif, a pour ambition de montrer les influences, les inspirations et les héritages de l'œuvre d'Alfred Hitchcock. Nombre de thèmes iconographiques de ses films sont, en effet, puisés dans le symbolisme et le surréalisme, sans oublier les réminiscences victoriennes et l'influence de l'expressionnisme allemand. A leur tour, de nombreux artistes contemporains se sont inspirés de l'univers plastique et de l'œuvre d'Hitchcock.

Hitchcock et l'art : coïncidences fatales, exposition conçue par le Musée des Beaux-Arts de Montréal, inaugurée ainsi pour le Centre Pompidou une volonté délibérée « d'exposer » le cinéma.

EN PARALLÈLE, UNE RÉTROSPECTIVE INTÉGRALE DES FILMS D'ALFRED HITCHCOCK

En parallèle à l'exposition, les cinémas du Centre Pompidou proposent, du 6 juin au 16 juillet, une rétrospective intégrale des films d'Alfred Hitchcock, soit 56 films de cinéma et 18 films de télévision (les fameux Hitchcock présente...). **Dial M for Murder** sera quant à lui projeté exceptionnellement en 3D. Par ailleurs, les 9 films muets, rarement présentés en salles, seront accompagnés au piano. Enfin, du 5 au 24 septembre 2001, une programmation intitulée *Around Hitchcock* montrera tant les œuvres de cinéastes qui ont influencé Hitchcock que les films de ceux qui ont été marqués par l'univers de Sir Alfred.

TÉLÉVISION

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE :

ASSOUPLISSEMENT DE LA RÈGLE DES 49 %



© E.B.

Le projet de loi sur l'audiovisuel a été adopté par le Parlement et promulgué le 1er août 2000. Parmi les dispositions destinées à renforcer le service public et à garantir la diversité de l'offre audiovisuelle, la loi prévoit la mise en œuvre de la diffusion hertzienne numérique qui doit permettre à l'ensemble des Français de disposer, très prochainement, d'une quarantaine de programmes audiovisuels et de services.

Il est aujourd'hui nécessaire que les opérateurs puissent connaître au plus vite le cadre juridique et économique dans lequel ils pourront répondre à l'appel à candidatures que le CSA a prévu de lancer en juillet prochain. C'est pourquoi Catherine Tasca a présenté devant l'Assemblée Nationale, le 9 mai dernier dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, un projet proposant un assouplissement de la règle en

vertu de laquelle aucun actionnaire ne peut détenir plus de 49 % d'une chaîne de télévision. Le dispositif permettra, d'une part, aux chaînes dont l'audience sera inférieure à 2,5 % et, d'autre part, aux chaînes qui ne sont que la duplication d'un programme principal, de n'être pas soumises à la règle des 49 %. Concrètement, les « petites » chaînes - c'est-à-dire en particulier les chaînes thématiques - et plus généralement toutes les chaînes nouvelles créées pendant la période de lancement de la télévision numérique pourront être détenues en intégralité par leur actionnaire principal.

Catherine Tasca a souligné que, sans revenir d'une manière générale sur la règle des 49 % qui est l'une des garanties du pluralisme, le dispositif permettra de créer les conditions les plus favorables pour le lancement de la télévision numérique hertzienne.

NOMINATIONS



Anita Weber © Elisabeth Dumas

ANITA WEBER

est nommée directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France. Elle remplace à ce poste Michel Fontes, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Née en 1944, agrégée de lettres modernes, Anita Weber a été enseignante au Conservatoire des arts et métiers de 1980 à 1984. Jusqu'en 1988, elle fut chargée de mission au Ministère de l'Education nationale puis au Centre national de documentation pédagogique.

Elle fut ensuite chef du bureau de la formation continue des professeurs au Ministère de l'Education nationale, avant d'être conseiller technique au cabinet de M. Chapsus (1991) et de M. Guyard (1991-1992) au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique.

Conseiller technique au cabinet de M. Jack Lang au Ministère de l'Education nationale (1992-1993), elle fut ensuite directeur régional des affaires culturelles de Haute-Normandie au Ministère de la Culture (1993-1997) avant d'être conseiller technique au cabinet de Mme Trautmann (1997-1998). Anita Weber était depuis 1998 déléguée au développement et aux formations, renommée en 1999 délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT).



Michel Clément © D.R.

MICHEL CLÉMENT

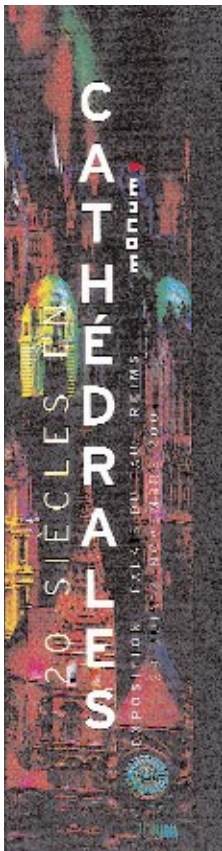
est nommé délégué au développement et à l'action territoriale (DDAT)

Né en 1954, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, diplômé d'études de protohistoire et d'archéologie, Michel Clément est conservateur général du patrimoine.

De 1981 à 1983, il fut conservateur en chef du patrimoine à la Drac de Rhône-Alpes, avant d'être directeur adjoint des antiquités historiques de Bretagne de 1983 à 1987.

Directeur des antiquités historiques puis conservateur régional d'archéologie du Centre (1987-1992), il fut ensuite directeur régional des affaires culturelles du Limousin jusqu'en 1995, puis de Bourgogne jusqu'en 1998.

Michel Clément était depuis août 1998 directeur régional des affaires culturelles des Pays-de-Loire.

**Exposition****20 SIÈCLES DE CATHÉDRALES**

Du 29 juin au 4 novembre 2001,

Le Palais du Tau à Reims présente une exposition-événement : « 20 siècles en cathédrales ». Elle rassemble près de 250 œuvres d'art provenant de 55 cathédrales de toutes les régions de France. Illustrant 20 siècles de création, ces chefs d'œuvres souvent inaccessibles, issus de différents arts (peintures, tapisseries, maquettes, sculptures, textiles précieux, vitraux), portent un vibrant témoignage sur la vie de ces cathédrales à travers l'histoire.

L'exposition présente tour à tour des maquettes de façades, des éléments de décoration intérieure (retables, jubés, tapisseries), des peintures (depuis les grands décors du XVII^e siècle aux créations de vitraux réalisées au XX^e siècle par des artistes tels que Chagall ou Soulagès), et des tirages originaux du XIX^e siècle des grands noms de la photographie monumentale et

patrimoniale sur les cathédrales (Marville, Baldus). Pour prolonger l'exposition les Editions du Patrimoine publient un ouvrage sur « 20 siècles en cathédrales » retraçant l'histoire des cathédrales françaises.

« 20 siècles en cathédrales » Palais du Tau, Reims
Centre des monuments nationaux,
<http://www.monum.fr> www.monum.fr

Iconoclasme**VIE ET MORT DE L'IMAGE MÉDIÉVALE**

du 12 mai au 26 août 2001

L'iconoclasme de la Réforme a constitué l'une des plus importantes révolutions culturelles que l'Europe ait connues. Entre 1520 et 1620, dans une grande partie de l'Empire germanique, les images saintes dont regorgent les églises et qui expriment l'ancienne conception du culte vont faire l'objet d'actes de destruction méthodiques et de grande ampleur. L'exposition « Iconoclasme : vie et mort de l'image médiévale », reconnue d'intérêt général par le ministère de la Culture et de la Communication, traite des origines de l'image chrétienne et du culte des images saintes au Moyen Âge, avant d'évoquer la critique et la destruction de ces images au moment de où l'Eglise se trouva divisée par la Réforme. Grâce à un choix de plus de 200 œuvres, d'écrits et manifestes des chefs de files de la Réforme favorables ou non aux images ainsi que par la présentation d'œuvres mutilées, retailées ou réemployées, cette exposition s'attache à dévoiler les conditions dans lesquelles est apparu le mouvement iconoclaste au début du XVI^e siècle et témoigne des importants bouleversements qui ont finalement conduit à la conception moderne de l'art.

Musée de l'œuvre Notre-Dame, Strasbourg
Rens. :

Exposition**« MÉDÉE FURIEUSE » :**

Jusqu'au 30 juillet 2001.

Le musée national Eugène Delacroix a rassemblé - autour des trois versions différentes du tableau « Médée furieuse » réunies pour la première fois - la quasi-totalité des esquisses dessinées et peintes de l'œuvre, ainsi que les différentes estampes

d'interprétation réalisées du vivant de l'artiste ou après sa mort. L'exposition présente également de nombreux documents comprenant notamment des lettres de l'artiste et de son entourage.

« Médée furieuse », musée national Eugène Delacroix, 6, rue de Furstenberg - 75006 Paris.

Restauration**« LES BOURGEOIS DE CALAIS » :**

Eugène Delacroix, *Le monument des bourgeois de Calais sur un échafaudage à Meudon* © Musée Rodin, Paris

à l'occasion du déplacement des Bourgeois de Calais pour restauration à Rome, le musée des Beaux-Arts et de la Dentelle de Calais a proposé à des artistes contemporains d'intervenir autour de cette œuvre majeure. Ains, la photographe Candida Höfer expose-t-elle, jusqu'au 10 juin, un ensemble de « portraits » des onze autres fontes du groupe, dispersées dans le monde... tandis que l'artiste anglais Richard Wentworth présente, sur l'espace laissé vacant par le départ du chef-d'œuvre de Rodin, une œuvre en bois, destinée à être fondue en bronze par la suite. Les « Bourgeois de Calais », qui, à l'exception de deux éclipses pendant les deux guerres mondiales, n'avaient jamais quitté leur ville, reviendront, début juillet, à Calais, où ils seront réinstallés, au cœur de la Cité, face à l'Hôtel-de-Ville.

Un film, tourné par Alain Fleischer, permettra de conserver la trace du départ et du retour de l'œuvre, ainsi que celle de la restauration effectuée pendant quatre mois, à l'Académie de France à Rome.

Publication**LE GUIDE DES STAGES DE MUSIQUE**

Le nouveau Guide des stages de

musique - été 2001, vient de paraître aux éditions de la Cité de la musique. Cet ouvrage, destiné à tous les amateurs de musique, rassemble un choix très large de stages de musique en France comme à l'étranger. Pour tous ceux qui souhaiteraient perfectionner leur art durant les vacances (de juin à septembre inclus). Une rubrique recense les organismes régionaux à contacter et un index font de ce guide un outil pratique et indispensable. Aux éditions de la cité de la musique, 105 F (16 euros)

Exposition**L'ARCHITECTE ET DESIGNER JEAN PROUVÉ AURAIT 100 ANS**

Fils du peintre Victor Prouvé et filleul d'Emile Gallé, tous deux fondateurs de l'Ecole de Nancy, Jean Prouvé revendique pleinement cet héritage. Si aujourd'hui, la reconnaissance des architectes, concepteurs et designers lui est totalement acquise, Jean Prouvé, qui restera une des figures marquantes du design et de l'architecture du XX^e siècle, est peut-être encore un artiste inclassable et assez mal connu du grand public. C'est pourquoi l'ambition des expositions qui lui sont consacrées est de créer une dynamique autour de son œuvre afin d'en révéler les multiples facettes. Ainsi, au cours de l'été prochain, différentes manifestations se dérouleront à Nancy et notamment du 13 juillet au 15 octobre:

Jean Prouvé 1901-1984 : une exposition monographique qui révèle la complexité des multiples talents de Jean Prouvé (musée des Beaux-Arts de Nancy)

Informations: Ville de Nancy :
<http://www.mairie-nancy.fr>
<http://www.mairie-nancy.fr>

Exposition**PETITES HISTOIRES DE LA GRANDE GUERRE**

du 18 mai au 7 octobre 2001

L'Historial de la Grande Guerre propose avec « Petites histoires de la Grande Guerre: les objets insolites de l'Historial », des centaines d'objets français, britanniques et allemands encore inconnus du public qui seront extraits de ce musée de l'ombre que constituent les réserves de l'Historial. Passe-boules en papier mâché, jeux de stratégies, uniforme complet de maréchal pour enfant, « cassette » britannique : voici quelques uns des objets artisanaux ou manufacturés qui seront présentés et qui ont chacun « leurs petites histoires de la Grande Guerre » à raconter.



Qu'ils soient porteurs d'espoir ou de mélancolie, de propagande ou de cruauté, on peut y lire l'aventure d'une civilisation qui bascule d'un siècle à l'autre. Ces objets insolites portent aussi la mémoire de l'absurdité de la guerre, des ses ingéniosités, de ses douleurs et de son ennui.

Historial de la Grande Guerre, Péronne, Somme
Rens. :

Arts-plastiques

COMMANDE PUBLIQUE: REGARDS SUR LA VILLE D'ATHIS-MONS

Jusqu'au 30 juin 2001.

Dans le cadre du volet « Connaître » de la convention ville-architecture-patrimoine,

signée en mai 2000 entre la commune d'Athis-Mons et le ministère de la Culture et de la Communication, la Délégation aux arts plastiques et la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ont sollicité des artistes et des chercheurs en sciences sociales, pour une commande publique intitulée « Regards d'artistes, regards croisés sur une ville de banlieue: Athis-Mons ». Les photographes Dominique Auerbacher et Paola Salerno ont parcouru différents sites et quartiers de la ville pour produire une vision nouvelle du territoire qu'elle recouvre; Henri-

Pierre Jeudy, sociologue et écrivain, et Jean-Paul Currier, philosophe, vidéaste et écrivain, ont réalisé un film documentaire sur la rue Robert Schuman, ancien chemin de crête qui séparait les villages d'Athis et de Mons, et où se concentrent aujourd'hui plusieurs établissements scolaires, ainsi que la Maison de banlieue et de l'architecture.

Maison de banlieue et de l'architecture

Centre d'interprétation à l'environnement urbain, au patrimoine de banlieue et à l'architecture

41 rue Robert Schuman,
91200 Athis-Mons
Tél: 01 69 38 07 85
Maisondebanlieue@free.fr

Littérature

THE BEAT GENERATION : SUR LA ROUTE DU CINÉMA

Cinémathèque de Toulouse, du

21 mai au 17 juin 2001.

En 1959, Jack Kerouac confiait au magazine Playboy : « *Beat Generation est devenu le slogan ou le label d'une révolution des mœurs en Amérique* ». En effet, dans la prison d'une Amérique qui digère ses succès, la Beat Generation vient parler d'évasion. Kerouac, Ginsberg, Burroughs instaurent ce mouvement qui consiste à vouloir se libérer soi-même en baisant les masques qu'impose le puritanisme de la société américaine. Dans ce contexte « oppressant », la Beat Generation, comme un nouvel espoir, semble montrer la voie des possibilités d'une rédemption. Aux valeurs américaines elle oppose une esthétique du précaire. Bien que

le mouvement de la Beat Generation se soit cantonné au seul domaine de la littérature, on peut néanmoins, aussi bien avec le cinéma et la photographie qu'avec les arts plastiques et la musique, trouver des parentés et des influences. En consacrant l'essentiel de ses programmes de mai et juin à la Beat Generation, la Cinémathèque de Toulouse entend explorer les liens étroits qui rapprochent alors ces écrivains et certains cinéastes.

Au cours de cette rétrospective seront présentés, en particulier:

Chappaqua (Conrad Rooks)

Pull my daisy (Robert Franck)

Shadows (John Cassavetes)

Naked Lunch (David Cronenberg)

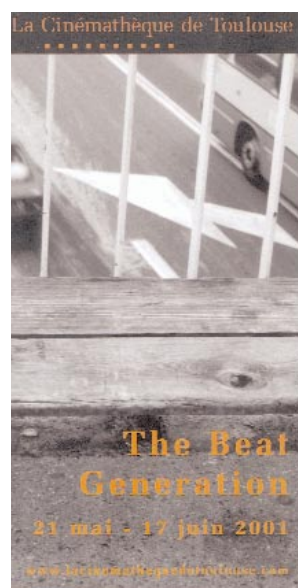
The Connection (Shirley Clarke)

Cette manifestation s'accompagnera d'une exposition de peintures et collages de Claude Piéleu et Mary Beach qui ont été les proches et les traducteurs en français de la plupart des poètes de la Beat Generation.

The beat Generation : sur la route du cinéma (On the road with the movies)

URL:

www.lacinemathequedetoulouse.com



« Upon the road (détail) » © Chantal Vey

Théâtre

LE PRINTEMPS THÉÂTRAL

Le Printemps théâtral est une manifestation qui a pour objectif de développer et pratiquer l'art théâtral dans les écoles, collèges et lycées. Plus de cent trente manifestations se déroulent ainsi jusqu'à fin juin, accueillant 35 000 élèves. Cette troisième

édition met l'accent sur des formes brèves : « Sous le préau » permet à des comédiens de faire une intrusion dans un établissement scolaire ; « Sur le plateau » propose en ouverture de spectacles professionnels des textes courts joués par des jeunes. Enfin, pour encourager l'écriture dramatique, le ministère de la Culture a passé une commande auprès d'auteurs. Les textes sélectionnés sont mis à la disposition des jeunes à cette occasion.

Rens. : Centre national du théâtre : 01 40 44 40 73

Site internet :

www.educnet.education.fr/theatre



Tête de Dieu, céramique peinte, Cl. Museo. Palacio Canton de Mérida © Amiens, musée de Picardie

Sculpture

« LE CRÉPUSCULE DES MAYAS » ET « METROPOLIS MEXICA, ASPECTS DE L'ART CONTEMPORAIN AU MEXIQUE » AU MUSÉE DE PICARDIE

Du 16 juin au 21 octobre 2001.

Le musée de Picardie poursuit son tour du monde avec deux expositions consacrées au Mexique. La première, « Le Crépuscule des Mayas », permet de découvrir - et d'admirer - une centaine d'objets en provenance des fouilles archéologiques menées à Mayapan depuis une dizaine d'années. La seconde, « Metropolis Mexica », présente un ensemble d'oeuvres mexicaines contemporaines, utilisant des médiums très divers (photos, vidéos, objets, installations, actions, sculptures, peintures et dessins).

« Le Crépuscule des Mayas » et « Metropolis Mexica. Aspects de l'art contemporain au Mexique », musée de Picardie, 48, rue de la République - 80000 Amiens.

GENEVIÈVE GALLOT

« L'École nationale du patrimoine doit être l'école de la pluralité et de l'ouverture »

Geneviève Gallot, directrice de l'École nationale du patrimoine depuis un peu plus d'un an, a déjà modifié les concours et préparé une réforme plus générale de l'établissement. Rencontre.

Jetant un regard rétrospectif sur les mois passés, Geneviève Gallot estime que cette année - sa première en tant que directeur de l'École nationale du patrimoine - a été bien remplie et, ajoute-t-elle, « très passionnante ». Mais ce qu'elle ne dit pas - ou pas tout de suite - c'est que cela a été aussi une année au cours de laquelle elle a pris sans tarder d'importantes décisions pour améliorer le fonctionnement de l'École et mieux l'adapter à sa vocation ou à ses vocations. « L'institution dont j'ai pris la charge présentait, comme toute autre, des points forts et des points faibles, qu'il m'a semblé souhaitable d'essayer de corriger. Parmi eux, les concours d'entrée : celui des conservateurs aussi bien que celui des restaurateurs.

En effet, comme vous le savez, depuis que l'IFROA (Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art) a été rattaché en 1996 à l'École nationale du patrimoine, nous formons, dans le cadre de deux départements pédagogiques distincts, d'une part, les futurs conservateurs du corps d'Etat, de la ville de Paris et du cadre territorial, et d'autre part, de futurs restaurateurs. » « Le concours des conservateurs, en particulier, était trop compliqué et faisait une part trop large aux connaissances générales par rapport aux connaissances spécialisées. Un rééquilibrage nous a donc paru nécessaire et a été effectué. » « Ainsi modifié, le concours de recrutement des

conservateurs ouvrira à une scolarité qui continuera, bien entendu, à dispenser une formation de base commune mais où sera davantage affirmée la spécificité des métiers de la conservation du patrimoine, et donc leur pluralité. »

Reconnaître et valoriser des métiers

Cette modification du concours - qui entrera en application dès la rentrée prochaine - est certes fort importante. Et pourtant elle ne constitue qu'une partie d'un projet qui porte, notamment, aussi, sur la réforme de l'établissement appelé à se transformer en « Institut national du patrimoine ».

Comment l'ensemble de ces projets, né d'une large réflexion et de très nombreuses consultations conduites en particulier au sein du Conseil scientifique de l'École présidé par Jean-Claude Schmitt, peut-il se caractériser ?

Par deux maîtres-mots, répond Geneviève Gallot : « la pluralité et l'ouverture ». « Nos élèves, explique Geneviève Gallot, qu'ils soient conservateurs ou restaurateurs, sont unis par une passion commune pour le patrimoine et il ne fait pas de doute que, dans la vie active, ils auront, à de nombreuses reprises, l'occasion de travailler ensemble. Mais il n'en reste pas moins vrai que leurs métiers seront des métiers très différents. »

Revenant sur la mission de l'École à l'égard des futurs conservateurs du patrimoine, Geneviève Gallot souligne que « certaines écoles ont vocation à former des fonctionnaires tout à fait polyvalents et interchangeables. Mais tel n'est pas le cas de l'École nationale du patrimoine, dont la mission est de former des scientifiques adaptés à l'exercice d'un métier spécifique et en même temps ouverts à d'autres



dimensions. » Et Geneviève Gallot d'insister sur cette notion de métier, mais aussi sur celles d'ouverture, de décloisonnement (« des passerelles » souligne-t-elle « doivent être lancées entre la culture, l'université et la recherche »), de mobilité. « Une mobilité », souligne-t-elle, « encore trop peu existante en France et qu'il est devenu nécessaire de renforcer, en priorité au plan européen. »

Mieux armer les conservateurs

Ces réformes - déjà réalisées ou en cours - ne sont-elles pas, au moins pour partie, imposées par des évolutions de plus grande ampleur, comme celle que connaît le métier de conservateur de musée depuis quelque vingt ans ? « Les conservateurs du patrimoine », répond Geneviève Gallot, « sont en effet aujourd'hui, de plus en plus obligés d'assumer, parallèlement à leurs tâches scientifiques, des tâches de gestion de plus en plus lourdes. » « Que faut-il faire pour répondre à ces évolutions ? D'abord, ouvrir des postes et recruter en nombre suffisant. Il est absolument indispensable que des dispositions soient prises en ce sens pour préparer l'avenir. Mais aussi - et c'est là notre mission - permettre à ces personnalités scientifiques de s'armer pour accomplir ces nouvelles tâches... » « Se partager entre fonctions scientifiques et fonctions administratives n'est certes pas chose facile », concède Geneviève Gallot. « Mais il n'est pas forcément nécessaire de tout

faire dans le même temps. Il peut y avoir, au cours d'une carrière, des périodes différentes : certaines où l'on se consacre entièrement à des tâches scientifiques, et d'autres où, sans jamais perdre contact avec cette base, on s'ouvre à d'autres activités. La formation dispensée à l'École doit permettre cette ouverture. »

Préserver des métiers « fondamentaux »

Animée par le même enthousiasme et par la même volonté d'échapper aux cloisonnements, Geneviève Gallot a déjà, dans le passé, enseigné en divers lieux : l'Institut d'études politiques, l'ENA, Paris Dauphine... Que pense-t-elle de sa fonction actuelle, à la tête de l'École nationale du patrimoine ? « C'est une grande chance de pouvoir se consacrer à la formation de ces jeunes gens, conservateurs stagiaires et élèves restaurateurs », répond-elle, « et ainsi de s'attacher à la perpétuation de ces deux métiers que l'on pourrait qualifier de « fondamentaux ». « La mission de l'École - vous l'aurez compris - consiste à tout faire pour préserver, en l'adaptant aux inévitables évolutions, la richesse de ces métiers et leur rôle majeur pour la transmission de notre patrimoine. »

École nationale du patrimoine :
117, boulevard Saint-Germain, 75006
Paris Téléphone : 01 44 41 16 41